



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 27 avril 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 03 mai 2021
Délibération 2021-24

Le trois mai deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU

Procurations : Norbert COLLIAT donne procuration à Sophie BEKKAL, Murielle MARSEILLE donne procuration à Stéphanie COLPIN, Nawel BEGHIDJA donne procuration à Virginie LOPEZ.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Frédéric ANDRIEU, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : **Virginie LOPEZ**

Objet : AMENAGEMENT – MARCHES PUBLICS – Autorisation donnée au Maire de signer les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation et d'extension de l'équipement de Lachal.

Le rapporteur rappelle la délibération 2019-49 par laquelle le Conseil municipal a choisi les entreprises pour les travaux de réhabilitation et l'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs.

Le montant total initial de ces marchés comportant 10 lots s'élève à 1 179 421,75 € HT. Le rapporteur présente la liste des avenants aux marchés publics de travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs :

- Lot 2 Charpente, ossature bois, couverture, bardage, entreprise Structure Bois : plus-value pour travaux supplémentaires de réalisation d'un platelage en bois massif pour les interventions techniques de maintenance et comme support de la centrale de traitement d'air

Montant de l'avenant n°9 : 3500 € H.T. (+2,12%)

Nouveau montant du marché : 174 024,70 € H.T. soit 208 829,64 € T.T.C. (+5,57%)

- Lot 4 Serrurerie, entreprise SMS : plus-value pour la réalisation de dispositifs anti franchissement des garde-corps par appui sur les acrotères de la terrasse haute extérieure, travaux supplémentaires réalisés à la demande du contrôleur technique
Montant de l'avenant n°3 : 2 681,40 € H.T. (+6,77%)
Nouveau montant du marché : 53 958,40 € H.T soit 64 750,08 T.T.C. (+36,30%)
- Lot 6b Plâtrerie, peintures, entreprise S3P : travaux imprévus de reprise de bas de cloisons de la salle grands en placowab et de pose de grilles de ventilation
Montant de l'avenant n°4 : 955,60 € H.T. (+0,91%)
Nouveau montant du marché : 110 630,30 € H.T. soit 132 756,36 € T.T.C. (+5,47%)
- Lot 9 Electricité, courants forts, courants faibles, entreprise RMB : travaux modificatifs sur le contrôle d'accès du portail et travaux supplémentaires d'installation d'un coffret de marché, alimentation et protection
Montant de l'avenant n°4 : 2 072,50 € H.T. (+3,06%)
Nouveau montant du marché : 74 635,80 € H.T. soit 89 562,96 € T.T.C. (+10,08%)
- Lot 10 Aménagements extérieurs, entreprise TERIDEAL : travaux imprévus de sciage, décrouitage et reprise d'enrobés à l'entrée principale de l'équipement ; travaux supplémentaires de réalisation d'une seconde plaque signalétique de l'équipement et de plantation d'un arbre supplémentaire ; travaux imprévus de démolition de muret et de réalisation d'une bordure support de la clôture principale, de réalisation d'une clôture en bois marquant la limite de propriété côté nord et de fourniture et pose d'une borne fontaine pour le bassin ; travaux en moins-value de déplacement de la petite cabane et sa peinture, de réalisation de petites fosses de plantation
Montant de l'avenant n°5 : 4 095,57 € H.T. (+1,84%)
Nouveau montant du marché : 256 515,13 € H.T. soit 307 818,16 € T.T.C. (+15,16%)

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants des lots 2, 4, 6b, 9 et 10 des travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs avec les entreprises ci-avant et pour les montants précités,

- AUTORISE son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 04 mai 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,



Sylvain LAVAL.